

<p>Rapport 4-1 Avis sur <b>Plan de soutien lié à l'activité du BTP</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</b> Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission <b>Économie - Emploi</b> Rapporteur : Didier Michel</p>	<p>Séance plénière <b>Mardi 21 juin 2016</b></p>

Face à la baisse de l'investissement public local et à la conjoncture difficile que traversent les entreprises du bâtiment et des travaux publics, l'État a déployé un fond exceptionnel d'appui au secteur, à travers deux enveloppes représentant un montant total de près de 39 millions d'euros pour la région.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a décidé de s'associer à ce plan de soutien à l'investissement public local. Ainsi, au titre du budget primitif 2016, une enveloppe de 20 millions d'euros a été ouverte et répartie en deux phases distinctes :

- 10 millions d'euros seront destinés à accompagner le plan de l'État, en décroisement de ses aides, afin de subventionner un plus grand nombre d'opérations,
- 10 millions seront basés sur des critères régionaux.

Le présent rapport propose 126 projets relevant de la liste du fond de soutien de l'État.

**Le CESER a bien pris note que ce plan de soutien est un « coup de pouce » ponctuel, à côté d'autres politiques structurantes. Toutefois, il regrette que ce plan n'associe pas d'autres acteurs susceptibles de proposer des projets importants pour la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux du territoire (Caisse d'allocations familiales, Agence de l'eau...).**

**Le CESER estime que ce plan doit favoriser l'effet de levier et pas l'effet d'aubaine.**

Un débat a eu lieu en commission sur le fléchage des investissements dans ce plan : ainsi sont reconnus, d'une part la nécessaire cohérence stratégique pour éviter le saupoudrage, d'autre part, le rôle laissé à la libre appréciation des élus locaux.

**Le CESER attire néanmoins l'attention de la Région sur l'indispensable cohérence des investissements en lien avec les orientations stratégiques et les besoins du territoire, économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que la bonne utilisation et gestion des deniers publics.**

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.